

ordre du Grand Seigneur de lui envoyer sa tête. Il avoit été Précepteur de Mahomet IV, & avoit eu grande part à la confiance de Mustapha, qui l'avoit fait Grand Mufti. Toutes les dignités dont il avoit été revêtu, & les richesses qu'il avoit amassées pendant sa fortune, n'empêcherent pas que son corps, après sa mort, ne fût traîné par les rues de la Ville.

Le Bacha d'Erzeron, qui ne fut coupable que par sa mollesse dans la défense des Missionnaires, ayant été accusé à la Porte de quelques vexations, causées par son avarice, perdit la vie par le cordon, selon la coutume ordinaire.

*Tcholax*, un des Vertabiets dont nous avons parlé, fut puni comme il le méritoit, pour un crime infâme, dont il fut atteint & convaincu. L'Evêque fut condamné à cinq cens écus d'amende. Il ne restoit plus qu'à faire rentrer les Missionnaires dans Erzeron.

M. le Marquis de Château-Neuf, alors Ambassadeur à la Porte, & zélé protecteur des Missionnaires, entreprit leur rétablissement. Il en fit la demande à la Porte : son crédit y étoit si grand, qu'il l'obtint aisément & promptement.

Un saint Prêtre Arménien, qui avoit